

Organisme de formation & CFA agréés

NDA : 93131959613

UAI : 0134493N

**BPJEPS**

**Activités Aquatiques et Nautiques**

**Session 2023/2024**

**N° d'habilitation DRAJES : 22013HABBP40049**



**L'avenir c'est l'insertion  
par les métiers de l'eau**



Version d'avril 2023

## Présentation de la formation BPJEPS AAN

### Introduction

L'Association Le Grand Bleu est une association qui initie, développe des activités nautiques et aquatiques tel que le kayak et le paddle surf. C'est aussi un organisme de formation à part entière.

#### **Le Grand Bleu un acteur sur le terrain depuis deux décennies**

L'Association Le Grand Bleu jouit d'une renommée sans égale depuis 20 ans avec près de 12 000 personnes initiées à la natation et 80 000 personnes initiées aux activités nautiques, avec une recrudescence des bénéficiaires durant ces deux dernières années (25 000 personnes ont participé aux activités nautiques en 2021/2022). Consciente de la dimension sociale de ses actions, l'Association Le Grand Bleu tente de dynamiser les quartiers prioritaires de la politique de la ville en proposant aux jeunes marseillaises et marseillais des activités variées.

Le projet de formation préparant au BPJEPS AAN s'inscrit donc dans cette dynamique sociale avec pour objectif principal l'accompagnement des apprenants vers une voie professionnelle épanouissante en les formant au métier de Maître-Nageur-Sauveteur.

De plus, sa présence sur le terrain et sa proximité avec la jeune population font du Grand Bleu un relai informatif et d'accompagnement touchant ainsi les jeunes marseillais qui ne sont pas usagers des dispositifs des missions locales et du Pôle emploi.

Ainsi, le Grand Bleu souhaite miser sur la proximité dû à son implantation dans les quartiers nord de Marseille et sur la renommée de l'association pour mener à bien ce projet pédagogique. En effet, la mobilité des jeunes marseillais susceptibles de suivre la formation BPJEPS AAN étant réduite, il est primordial de pouvoir leur proposer une offre de formation adaptée à leurs moyens financiers et sociaux.

Enfin, il est indéniable que le Grand Bleu bénéficie d'une confiance et d'une reconnaissance des bénéficiaires et plus largement des jeunes publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est un atout considérable pour le déploiement d'une formation qualifiante et professionnalisante telle que le BPJEPS AAN.

#### **Notre Mission**

Favoriser l'accès aux activités nautiques et l'acquisition des compétences afférentes au plus grand nombre, sans conditions de revenus sociaux.

Le Grand Bleu a aussi pour ambition d'être un vecteur local de l'employabilité en proposant une formation préparant au BPJEPS Activités Aquatiques et Nautiques (AAN).

Le Grand Bleu est un organisme de formation et un Centre de Formation d'Apprentis (CFA). Il souhaite ainsi proposer une offre de formations convenant aux divers projets professionnels de ses apprenants.

### **Nos Objectifs & Activités clés**

- Sensibiliser les jeunes au métier de maître-nageur sauveteur ;
- Porter une mission à dimension inclusive et paritaire ;
- Des stages d'initiation à la natation ;
- Des journées de sensibilisation à la protection du littoral.

### **Nos Principes d'action**

- Respecter le parcours social de chaque apprenant formé ;
- Accompagner les apprenants vers une voie professionnelle épanouissante ;
- Lutter contre les inégalités de genre et de territoires via le volet de la formation en répondant aux besoins d'inclusion et d'emplois pour les jeunes.

### **Héritage des Jeux Olympiques**

Le Jeux Olympiques à venir constituent un atout considérable pour la promotion des valeurs d'égalité et d'inclusion sociale. C'est aussi l'occasion pour les disciplines aquatiques et nautiques de rayonner et de susciter des vocations. Ainsi, l'habilitation du Grand Bleu à dispenser la formation BPJEPS AAN permettrait de répondre aux futurs besoins de professionnels Maître-Nageurs-Sauveteurs de la ville de Marseille. (Le Grand Bleu est labélisé IMPACT 2024 en 2021 et 2022 dans le cadre des JOP 2024).

## **Présentation de la formation et du diplôme préparé**

Notre formation est à destination de toute personne à partir de l'âge de 18 ans. C'est une formation préparant au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) mention "Activités Aquatiques et de la Natation" (AAN), spécialité "Éducateur sportif" avec à la clé le titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS).

Le BPJEPS – AAN est un diplôme d'Etat de niveau IV, habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES). La certification afférente est enregistrée au RNCP (n° fiche RNCP28573), Il permet d'assurer l'enseignement des méthodes et techniques visant les activités aquatiques, l'apprentissage et le perfectionnement de la natation. Ce diplôme s'obtient par Unités Capitalisables (UC) :

1. UC 1 - ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE ;
2. UC 2 - METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE ;
3. UC 3 - CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION ;

4. UC 4 - MOBILISER LES TECHNIQUES DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE.

La formation dure 1 181 heures (étalées d'octobre à juin).

**Elle peut être suivie selon deux modalités :**

- **En alternance via un contrat d'apprentissage ;**
- **En formation continue avec un temps hebdomadaire de stage.**

Pour ces deux modalités, elle est organisée en deux temps, à intervalle hebdomadaire :

- 3 jours en centre de formation (total pour la formation : 600h) ;
- 2 jours d'immersion en structure professionnelle (associations sportives, structures privées) en qualité de stagiaire (total pour la formation : 581h).

La formation est ouverte :

- aux personnes inscrites à Pôle emploi, allocataires de l'ARE ou non, et allocataires du RSA ;
- aux personnes inscrites à la Mission locale ;
- aux personnes sans activité professionnelle ;
- et aux personnes en reconversion professionnelle.

**Les objectifs de la formation :**

- ✓ Concevoir un projet pédagogique dans le domaine des Activités Aquatiques et de la Natation ;
- ✓ Organiser la sécurité des activités aquatiques d'un lieu de pratique ;
- ✓ Conduire des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'activités de loisirs, de forme, et de bien-être et d'enseignement des nages codifiées ;
- ✓ Assurer la sécurité d'un lieu de pratique et des pratiquants dont il a la charge, notamment dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau ;
- ✓ Participer au fonctionnement de la structure : accueil, information, animation et gestion administrative et technique ;
- ✓ Gérer un poste de secours ;
- ✓ Connaître la dimension éducative et citoyenne de la profession de Maître-Nageur Sauveteur.

**Les compétences visées du diplôme :**

- ✓ Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ;
- ✓ Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;
- ✓ Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation ;
- ✓ Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

## Les débouchés professionnels du BPJEPS AAN

Le titulaire du BPJEPS AAN peut exercer soit en tant que salarié dans des structures telles que :

- Les centres sportifs et structures privées (centre aquatique, de remise en forme...)
- Le service des sports des Municipalités ou collectivités (Piscines...)
- Le secteur associatif

Il peut également exercer en tant que travailleur indépendant (statut d'auto-entrepreneur) au sein de structures suivantes : centres sportifs, structures privées, piscines municipales, encadrement associatif.

## Inscription

Les inscriptions sont ouvertes du 17/05/2023 au 18/09/2023. Le dossier d'inscription ainsi que la liste des documents à fournir est téléchargeable sur [le site internet](#) de Grand Bleu. Il est également envoyé par voie électronique qui prennent aux personnes par téléphone ou par courrier électronique.

Les candidats doivent retourner, par courrier électronique, le dossier d'inscription dûment complété et accompagné des pièces justificatives exigées.

Les dossiers reçus sont analysés par le Coordonnateur pédagogique, la Responsable administrative et le Responsable insertion professionnelle pour validation.

## Conditions et délais d'accès à la formation

- Avoir minimum 18 ans ;
- Être titulaire :
  - ✓ du premiers Secours en équipe de niveau 1 (PSE1) en cours de validité jour (présenter l'attestation) ;
  - ✓ et/ou du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) à jour et daté de moins de 5 ans (présenter l'attestation) ;
  - ✓ du certificat médical de non contre-indication daté de moins 3 mois (modèle spécifique joint dans le dossier d'inscription) ;
  - ✓ d'une attestation de niveau en natation :
    - 400 m en moins de 7 minutes 40 secondes ([voir modèle et conditions](#)) ;
    - ou être titulaire du pass'sports de l'eau et d'un pass'compétition ;
- ✓ Satisfaire aux épreuves de sélection du Grand Bleu, détaillées ci-après.

Le profil attendu du candidat pour intégrer la formation est le suivant :

- Avoir une bonne condition physique générale et un bon niveau de pratique en natation ;

- Avoir une bonne maîtrise des différentes techniques des 4 nages (papillon, dos, brasse, crawl) ;
- Avoir une expérience d'encadrement de public :
  - Soit dans la préparation ou l'entraînement individuel et/ou collectif,
  - Soit dans le domaine de l'animation, enfants et/ou adultes,
  - Soit une expérience dans le bénévolat associatif ;
- Avoir un projet professionnel en adéquation avec les objectifs de la formation ;
- Être capable d'assurer les premiers secours et de s'intégrer dans un dispositif d'alerte.

### **Délais d'accès à la formation**

En cas de demande de financement, les candidats doivent anticiper les délais de traitement de leurs demandes. A titre indicatif, les délais sont de l'ordre de :

- 7 jours pour une formation auto-financée ;
- 2 mois pour une formation bénéficiant d'une prise en charge (OPCO, Pôle emploi, club, fédération, association).

Il faut également prendre en considération la durée de la période de sélection qui comprend le passage des tests d'exigences préalables (TEP, détaillés ci-dessous) et le passage des épreuves de sélection internes au Grand Bleu.

Une seule session de formation est dispensée par, dont la date de début est fixée en adéquation avec ces éléments.

## **Tarifs et financement**

La formation BPJEPS AAN est une formation payante :

- Tarif sans prise en charge : 5 550€ ;
- Tarif avec prise en charge : 6 860€.

Plusieurs types de financements sont possibles selon la situation du candidat :

- Apprentissage
- Auto-financement
- Demandeurs d'emploi
- Employeurs de secteur privé

**Pour plus d'informations sur votre éligibilité aux financements, contactez-nous.**

## **Tests d'exigences préalables (TEP)**

Pour les personnes souhaitant s'inscrire à la formation et passer les épreuves de sélection mais qui ne disposent pas de l'attestation de niveau en natation ou du pass'ports de l'eau et d'un

pass'compétition, des sessions de validation du niveau en natation sont organisées en partenariat avec la ville de Marseille.

Les dates pour la formation 2023/2024 sont les suivantes :

- vendredi 9 juin 2023
- lundi 11 septembre 2023

Les lieux précis des TEP seront communiqués aux candidats en amont des épreuves.

## Sélection

Après validation du dossier d'inscription, des pièces demandées et du passage des TEP, les candidats présélectionnés sont convoqués pour les épreuves de sélection :

- Physique : un 200 mètres 4 nages;
- Ecrite : 1h00 de rédaction sur un sujet en lien avec le BP visé et 30 min de QCM de connaissances en lien avec le BP visé : l'objectif est d'apprécier chez les candidats les capacités d'expression écrite, de réflexion et d'analyse ;
- Entretien : 30 min d'échanges avec le jury : présentation du candidat pendant 10 minutes (vécu sportif, expériences pédagogiques, motivations, projet de formation et projet professionnel) ; 10 à 20 minutes d'échanges avec le jury sous forme de questions/réponses.  
Le jury est composé du Coordonnateur pédagogique et de la Responsable administrative et insertion professionnelle.

Le déroulement détaillé des épreuves de sélection, leurs dates et le barème de notation sont présentés dans des fiches dédiées et transmises aux candidats lors de leur inscription.

Le jury de sélection est composé :

- Du Coordonnateur pédagogique ;
- De la Responsable administrative
- Du Responsable insertion professionnelle ;
- D'un formateur.

## Positionnement

A l'issue des tests de sélection, les candidats admis à entrer en formation sont convoqués à un entretien individuel, dont l'objectif est de présenter les attendus et le déroulé de la formation, situer les acquis de l'apprenant.e au regard des exigences du diplôme, construire le plan de formation individualisé de l'apprenant.e et orienter éventuellement l'apprenant.e vers des structures d'alternance.

Modalités du positionnement : les apprenants sont reçus individuellement par le Coordonnateur pédagogique, la Responsable administrative et le Responsable insertion professionnelle pour un entretien d'une durée de 30 minutes.

## Dispenses et équivalences

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans le tableau figurant ci-après est dispensée du test d'exigence préalable à l'entrée en formation et/ ou de la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle et/ ou obtient de droit les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités aquatiques et de la natation », suivantes :

	TEP(*) visés à l'ar- ticle 3	EPMSp (*) visées à l'ar- ticle 6	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
Sportif de haut-niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport dans l'une des disciplines de la natation	X unique- ment de l'at- testation de 400 mètres nage libre					
BEESAN*			X	X	X	X
BPJEPS spécialité « activités aquatiques » assorti du certificat de spécialisation « sauvetage et sécurité en milieu aquatique »			X	X	X	X
BPJEPS spécialité « activités aquatiques »			X	X	X	
DE MNS* + 12 mois d'expérience professionnelle dans le camp de la mention des activités aquatiques et de la natation au cours des 5 dernières années			X	X	X	X
BF* 1 délivré par la FFN*		X				
BF* 2 ou BF3 : natation course, natation ; artistique ; plongeon ; water-polo ; délivré par la FFN*		X	X	X	X	
TFP FFN* Moniteur sportif de natation		X	X	X	X	
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC 1, UC 2, UC 3, UC 4)			X	X		
UC 5 + UC 6 + UC 8 + UC 10 du BPJEPS spécialité « activités aquatiques et de la natation » (AAN) (BPJEPS en 10 UC)					X	
UC 7 + UC 9 du BPJEPS spécialité « activités aquatiques et de la natation » (AAN) (BPJEPS en 10 UC)						X

(\*) TEP : test d'exigence préalable.  
 (\*) EPMSp : exigences préalables à la mise en situation professionnelle.  
 (\*) DE MNS : diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur.  
 (\*) BEESAN : brevet d'éducateur sportif option « activités de la natation ».  
 (\*) BF : brevet fédéral.  
 (\*) FFN : Fédération française de natation.  
 (\*) TFP : titre à finalité professionnelle.

## Recueil des besoins en formation

Grand Bleu recueille tout besoin d'aménagement, qu'ils soient de nature pédagogique ou en termes d'aménagements en cas de situation de handicap, dès le processus d'inscription avec une mention présente sur le dossier d'inscription.

Les besoins exprimés sont recensés dans un fichier interne réservé au Coordonnateur pédagogique à la Responsable administrative et au Responsable insertion professionnelle. Ils seront discutés lors des entretiens individuels de positionnement et étayés pour l'insertion en structures d'alternance.

Les demandes d'équivalence et d'allègement du parcours en cas de qualifications avérées sont conformes à l'annexe III de l'arrêté du 29 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 21 juin 2016.



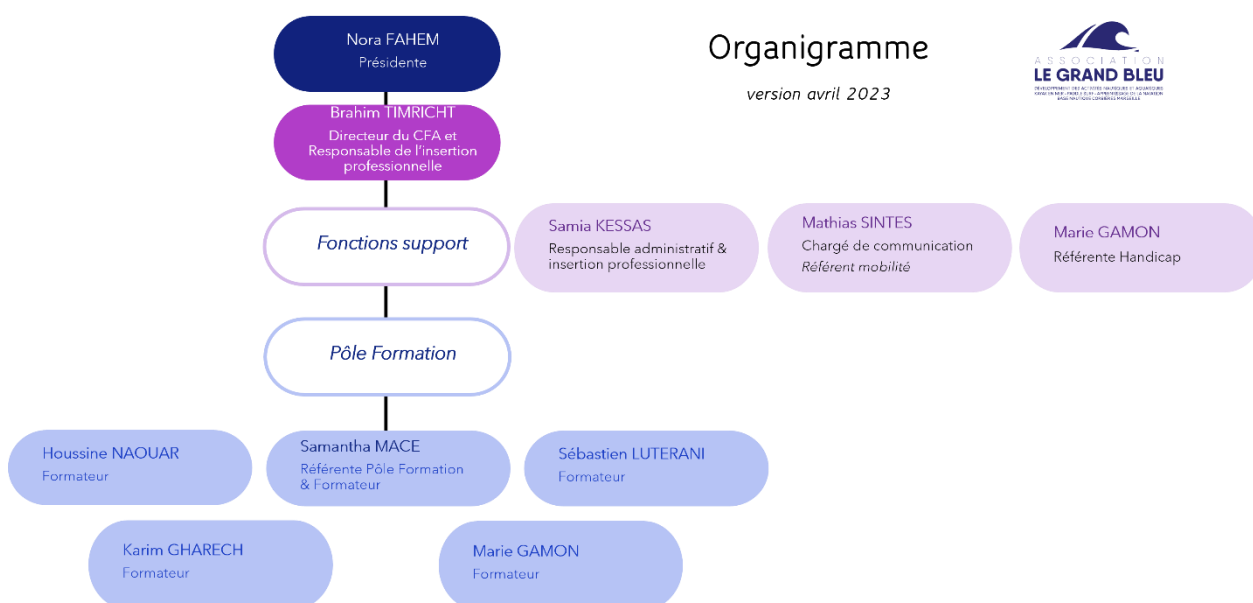
## Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'un Coordonnateur pédagogique, de formateurs et formatrices expérimentés, de tuteurs accompagnant les apprenants d'un point de vue tutoral et du référent handicap qui est l'interlocuteur privilégié des apprenants en situation d'handicap.

Les compétences et qualifications de l'équipe pédagogique, ainsi que évaluateurs sont conformes à l'article 7 ter de l'arrêté du 29 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 21 juin 2016.

L'équipe de formateurs et de formatrices disposent de temps d'échanges lors de réunions trimestrielles, organisées avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, le Coordonnateur pédagogique et la Responsable administrative et le Responsable insertion professionnelle pour aborder le déroulement de la formation, la progression des apprenants et les éventuels besoins.

De plus, un espace accessible à toute l'équipe pédagogique centralise les ressources pédagogiques pour une dynamique de groupe et de partage des ressources.



## Modalités pédagogiques

La formation proposée par Grand Bleu se déroule en présentiel au sein de la base nautique municipale et du bassin de la Corbière.

Les apprenants ont aussi accès un espace de stockage virtuel SharePoint où ils peuvent retrouver les supports de formation abordées lors du cours.

Grand Bleu insiste sur le sens du collectif en incitant les apprenants à s'entraider et à travailler en groupe, notamment en mettant à disposition des apprenants un outil de communication Teams pour solliciter l'équipe pédagogique si besoin et favoriser le travail entre pairs.

## Alternance

La formation s'inscrit dans un principe d'acquisition de compétences et non pas uniquement de connaissances relatives au référentiel du diplôme BPJEPS – AAN. Ainsi, l'apprenant est amené à développer ses compétences au sein de structures aquatiques en qualité d'apprenti en contrat d'apprentissage, accompagné en cela par un tuteur pédagogique (qualifié a minima de niveau 4 dans le champ des métiers du sport depuis au moins trois ans ou doté d'une expérience professionnelle ou de bénévolat dans l'encadrement et l'animation des activités aquatiques et de la natation de trois années), en alternance avec la formation dispensée par l'équipe des formateurs du Grand Bleu.

Un livret d'apprentissage informatif est disponible sur le site internet du Grand Bleu mentionnant entre autres :

- les détails du déroulement d'une alternance en apprentissage ;
- l'explication des droits et devoirs des apprentis ;
- les contacts d'interlocuteurs clés.

## Pédagogie

Les méthodes pédagogiques utilisées lors de la formation sont diverses :

- Pédagogie démonstrative pour laquelle les formateurs et formatrices présentent les points théoriques et sont dans une posture d'experts ;
- Pédagogie active avec une forte incitation à la pratique et à la réalisation de tâches et d'activités concrètes afin de favoriser la progression des apprenantes via la pratique ;
- Pédagogie participative de par le format des sessions de formation portées sur la participation de chaque apprenant au travers des activités et des responsabilités portées en structure d'alternance.

## Ressources pédagogiques

Les apprenants ont accès à diverses ressources pédagogiques sur un espace en ligne SharePoint. Ils y retrouvent les supports de formation explicitant les notions théoriques. Ils sont libres de s'approprier ces supports en écrivant des notes, en surlignant du contenu directement via l'outil en ligne.

## Programme de la formation

MODULE ACCUEIL – Connaître les objectifs de la formation, découvrir les aspects et exigences du métier (intervention de l'équipe du Grand Bleu)

- Les objectifs de la formation
- L'environnement professionnel du métier
- Le secteur professionnel, les conditions et l'univers de travail d'un éducateur sportif spécialisé dans les activités aquatiques et nautiques

BLOC 1 – Concevoir un projet pédagogique dans le domaine des Activités Aquatiques et de la Natation

- La compréhension des enjeux des structures pédagogiques d'accueil
- L'organisation de l'animation scolaire en rapport avec le projet pédagogique de l'établissement
- L'intégrité des usagers dans son travail
- La prise de parole en public
- La communication orale
- Méthodologie des documents écrits et des projets pédagogiques
- Méthodologie de la soutenance orale
- Panorama des outils bureautiques
- Les nouvelles technologies de l'information et la communication (NTIC)

➔ **Epreuve certificative de l'UC 1 et de l'UC 2**

BLOC 2 - Organiser la sécurité des activités aquatiques d'un lieu de pratique et gérer un poste de secours

- La typologie des établissements classés « Etablissement Recevant du Public » (ERP)
- L'accessibilité d'un ERP
- Les grands principes d'un ERP : hygiène, accueil et logistique
- Les obligations assurantielles
- L'élaboration du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS)
- La gestion d'un poste de secours
- Le déploiement de la sécurité d'une activité
- Les stratégies d'action dans le domaine de la prévention et de la sécurité
- Les moyens à mettre en œuvre pour la sécurité d'un lieu de pratique
- Les dangers spécifiques liés aux activités aquatiques et nautiques
- Le matériel nécessaire à la surveillance
- Les obligations légales et les règles de sécurité des activités aquatiques et nautiques et leur réactualisation
- L'éthique et la déontologie de rigueur dans les structures pédagogiques d'accueil

- La gestion du matériel et son adéquation à l'activité, aux publics et à la réglementation en vigueur
- Le respect des conditions d'utilisation des espaces de pratiques

➔ **Epreuve certificative de l'UC 4**

### BLOC 3 - Conduire des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'activités de loisirs, de forme, et de bien-être et d'enseignement des nages codifiées

- L'encadrement d'un groupe dans la conduite d'activités aquatiques et nautiques
- La typologie de publics et leurs caractéristiques
- La compréhension et la prise en compte des attentes, des besoins, des capacités, du niveau, des motivations et de la disponibilité du public et s'adapter à leur demande pour définir les objectifs de son action
- Les différentes techniques de nage et les éducatifs associés
- L'enseignement d'une action pluridisciplinaire et de nages codifiées
- Les typologies et caractéristiques des activités d'éveil, de découverte, de forme, de bien-être, et l'enseignement des différentes activités aquatiques et nautiques
- Les caractéristiques des espaces bien-être et des activités dispensées
- La typologie et caractéristiques des activités permettant l'acquisition et au maintien du capital santé
- L'organisation de séances autour d'objectifs d'un programme sport santé
- L'organisation d'une action préventive pour l'éducation du public
- Le développement psychomoteur du public
- Les caractéristiques anatomiques et physiologiques des différents publics
- Les apprentissages moteurs et les conditions d'apprentissages selon l'âge de l'apprenant
- L'évolution des pratiques sportives
- L'organisation du sport en France et ses institutions
- Les différents comportements déviants liés au sport (troubles alimentaires, dopage, argent)

➔ **Epreuve certificative de l'UC 3**

### BLOC 4 - Assurer la sécurité d'un lieu de pratique et des pratiquants dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau

- Les responsabilités des acteurs du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS)
- Le déploiement du POSS
- Les domaines de compétences, les rôles et les responsabilités du titulaire du BPJEPS AAN
- La gestion du matériel de sécurité lié aux activités aquatiques et nautiques
- Les risques liés à la sécurité de l'activité et des pratiquants
- Les comportements à risque pour la santé physique des pratiquants
- Les risques principaux liés à la baignade
- Les règles d'intervention en cas d'incident ou d'accident
- Les principes fondamentaux de l'air et de l'eau dans les piscines
- Les règles d'hygiène et de sécurité des différents publics
- La communication de règles d'hygiène et de sécurité aux pratiquants
- Le cadre juridique des piscines

- Les situations conflictuelles et leur régulation

➔ **Epreuve certificative de l'UC 4**

## BLOC 5 - Participer au fonctionnement de la structure pédagogique d'accueil : accueil, information, animation et gestion administrative et technique

- L'accueil et l'information du public
- Les animations et les actions de promotion de la structure d'accueil
- La gestion administrative et la planification des activités de la structure d'accueil
- La mise en œuvre et communication du règlement intérieur
- La gestion des moyens technologiques de communication de la structure d'accueil

## BLOC 6 - Connaître la dimension éducative et citoyenne de la profession de Maître-Nageur Sauveteur et développer la posture professionnelle (méthodes et outils de Techniques de Recherche d'Emploi, accompagnement à la professionnalisation)

- Les principes de la laïcité
- La prise en compte des diversités
- La typologie des handicaps
- Le développement durable et la transition écologique
- Le profil professionnel (CV, lettre de motivation)
- La recherche d'emploi dans le milieu des activités aquatiques et nautiques
- Le déroulement des entretiens de recrutement et posture du candidat
- Les différentes débouchées après le BPJEPS AAN (poursuites d'études, carrière professionnelle, entrepreneuriat)
- L'entrepreneuriat : création d'entreprise et statut de micro-entrepreneur
- La veille professionnelle : se tenir au courant des évolutions du métier

## Evaluation

Les épreuves certificatives sont évaluées dans les conditions prévues à l'article A. 212-26 du code du sport :

- UC 1 & UC 2 : La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de la production d'un document écrit personnel et d'un entretien. Le document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences. L'entretien se déroule sur une durée de 40 minutes au maximum comprenant une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum.
- UC 3 & UC 4 : épreuves de mise en situation professionnelle suivie d'un entretien et d'épreuves écrites.

Le programme de formation est séquencé en blocs de compétences pragmatiques. Ainsi, l'acquisition des compétences et l'autonomie des apprenantes sont privilégiées.

Des évaluations portant sur les compétences à acquérir sont réalisées à chaque fin de module pédagogique. Il s'agit d'évaluations pratiques réalisées sur les notions étudiées. Ces évaluations sont corrigées de manière collective pour mettre en place une dynamique d'apprentissage entre pairs.

Le formateur, quant à lui, commente le travail présenté et donne des axes de progression.

Une évaluation finale est réalisée en fin de formation et a pour but d'évaluer l'ensemble des compétences acquises tout au long de la formation.

## Certification

Les épreuves certificatives sont évaluées dans les conditions prévues à l'article A. 212-26 du code du sport.

Les modalités de la situation d'évaluation certificative de l'unité capitalisable 1 (UC1) " encadrer tout public dans tout lieu et toute structure " et de l'unité capitalisable 2 (UC2) " mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure " respectent l'article A. 212-47-3 du code du sport.

Les modalités de la situation d'évaluation certificative de l'unité capitalisable 3 (UC3) " conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation " et de l'unité capitalisable 4 (UC4) " mobiliser les techniques de la mention des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance ou un cycle " sont conformes à l'annexe II de l'arrêté du 29 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 21 juin 2016.

Les épreuves certificatives se déroulent en présence d'au moins deux personnes chargées d'évaluer les compétences des candidats et désignées par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale parmi les membres du jury ou les experts ou les évaluateurs proposés par l'organisme de formation.

La certification passe par la validation de chaque Unité de Compétence de façon indépendante. Chaque UC est sanctionnée par des épreuves certificatives et il est possible de valider chaque UC indépendamment les unes des autres.

## Progression des apprenants

La fréquence des activités et des évaluations réalisées permet aux formateurs de juger de la progression des apprenantes à travers des fiches par apprenante où ils y consignent les feedbacks donnés lors des sessions de formations.

Aussi, les formateurs utilisent des grilles d'évaluation afin de préciser les compétences acquises par les apprenantes et celles nécessitant d'être revues ou travaillées en profondeur.

Les apprenants sont également acteurs de leur progression en réalisant des auto-évaluations faisant état de leurs montées en compétences, lacunes et ressentis.

## Accompagnement pédagogique

Plusieurs moyens d'accompagnements pédagogiques sont offerts aux apprenantes.

Premièrement, l'équipe pédagogique est renforcée de tuteurs recrutés selon leurs compétences et expériences. Un dispositif de tutorat collectif ou individuel est proposé aux apprenants selon leur

besoin et leur propre sollicitation. Un suivi individualisé est réalisé par le Coordonnateur pédagogique pour les temps en formation d'une part et par le Responsable insertion professionnelle pour l'accompagnement à la recherche d'alternance.

Ainsi, des échanges entre l'équipe pédagogique du Grand Bleu et le maître de stage ou d'apprentissage sont réalisés à échéances régulières :

- 2 mois après le début du stage/alternance en structure d'accueil ;
- A la moitié du stage/alternance ;
- 15 jours avant la fin du stage/alternance.

De plus, les apprenants sont encouragés à mener un travail entre pairs pour s'entraider et avoir une dynamique de progression.

Enfin, les apprenants ont à leur disposition un journal de bord où ils peuvent exprimer leurs difficultés, leur progression et expliciter le pont entre temps de formation et temps de stage/alternance. Il représente ainsi un outil de liaison privilégié pour les temps d'échanges et de bilan entre l'équipe pédagogique du Grand Bleu et le maître de stage/alternance.

## Accueil des apprentis

Grand Bleu organise une réunion d'information en présentiel pour accueillir les apprenants et leur présenter le déroulement et l'organisation de la formation. C'est l'occasion d'engager une dynamique de groupe entre les participants.

Enfin, un livret d'accueil est distribué aux apprenants, détaillant le programme de formation, l'équipe pédagogique et les modalités de formation.

## Insertion professionnelle

Grand Bleu met un point d'honneur à proposer un parcours qui inscrive ses participants dans le monde professionnel, notamment avec des ateliers d'écriture de CV et de lettre de motivation

A cet effet, Grand Bleu s'efforce de nouer des partenariats forts avec les structures sportives

- Placer les apprenants en stage/alternance au sein de de ces structures sans passer par le lourd processus de candidature classique ;
- D'engager des discussions concrètes pour valoriser l'employabilité post-formation.

Depuis 2016, le Grand Bleu agit en faveur de l'employabilité dans le secteur des activités aquatiques et nautiques. L'association a, par exemple, été sollicitée par la ville de Marseille pour le recrutement saisonnier des 11 postes de secours. Ainsi, il est question de renforcer le lien indéniable entre formation et professionnalisation.

## Suivi post-formation

Afin de mesurer l'impact de la formation, Grand Bleu met en place un suivi de l'insertion professionnelle de ces participantes via un questionnaire.

Cette enquête a pour objectifs :

- 1) de mesurer l'insertion dans le monde professionnel des apprenants après la formation ;
- 2) d'assurer la pérennité de la formation, en communiquant les résultats de ces enquêtes afin de mettre en avant l'impact de la formation ;
- 3) d'adopter une démarche d'amélioration en se basant des retours des apprenants.

## Amélioration continue

Grand Bleu accorde une grande importance aux retours des apprenants afin d'engager des actions d'amélioration continue de son action de valorisation du métier de Maître-Nageur Sauveteur.

Pour cela, les apprenants et l'ensemble de l'équipe pédagogique sont sollicités avec des questionnaires de satisfaction à la fin de chaque promotion de formation. Les résultats des questionnaires sont analysés dans un premier temps par la Responsable administrative et le Responsable insertion professionnelle qui fait remonter les points à améliorer. Ces points sont discutés une fois par mois lors des réunions d'équipe regroupant l'ensemble de l'équipe pédagogique et la Direction.

Suite à cette discussion, un plan d'actions correctives est rédigé par le Coordonnateur pédagogique et partagé à l'ensemble de l'équipe pédagogique du Grand Bleu afin de les déployer.

Un questionnaire de satisfaction est aussi partagé aux interlocuteurs au sein de Pôle Emploi, des institutions publiques ayant joué un rôle lors de la formation et des entreprise d'alternance partenaires afin d'améliorer les différents processus d'actions et de liaisons avec ces interlocuteurs. Les résultats à ce questionnaire est analysé comme expliqué précédemment dans ce document.



## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un certificat médical d'aptitude lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).

1. Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif, à la Fédération Française de Natation
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation)
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du président de la FFN est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés.

## Accès

Locaux du Grand Bleu  
Les Baronnie – Bât. C  
11 rue Marc Donadille  
13013 MARSEILLE

## Contact

- Par téléphone : 04 63 34 99 98
- Responsable administratif : Mme Samia Kessas  
[samia.kessas@legrandbleumarseille.com](mailto:samia.kessas@legrandbleumarseille.com)
- Référente handicap : Mme Marie Gamon  
[handicap@legrandbleumarseille.com](mailto:handicap@legrandbleumarseille.com)
- Coordinateur pédagogique :  
Mme Samantha Macé  
[samantha.mace@legrandbleumarseille.com](mailto:samantha.mace@legrandbleumarseille.com)



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

**ACTIONS DE FORMATION**

